



CAPA d'installation des psychologues de l'éducation nationale, lundi 29 janvier 2018

Cette CAPA est la première pour les élues du nouveau corps des psychologues de l'Éducation nationale, effectif depuis le premier septembre 2017. Le SNUipp-FSU et le SNES-FSU sortent renforcés de ces élections. Une majorité des collègues de l'académie nous ont accordé leur confiance et ont validé les positions portées par nos deux syndicats. Depuis longtemps, le SNES et le SNUipp tous deux rassemblés dans la FSU œuvrent ensemble pour l'unification de la profession de psychologue de l'EN dans le respect des champs d'exercice, premier, second degré et enseignement supérieur. Ils ont été présents et ont pesé pour que la place de la psychologie et des psychologues dans l'Éducation nationale soit prise en compte et mieux reconnue.

Forts de la confiance accordée par la profession, nous continuerons à informer, représenter nos collègues, à faire respecter les droits individuels et collectifs.

Puisque nous sommes encore au moment des vœux pour cette nouvelle année, nous souhaitons que l'année 2018 soit marquée par des évolutions positives attendues par la profession, et nous nous permettrons de citer les points qui nous tiennent à cœur :

Concernant le régime indemnitaire :

- le GT 14 a fixé un régime indemnitaire différent en fonction de la spécialité mais l'engagement d'aller vers une indemnité unique a été pris. Il ne peut en être autrement : comment peut-on penser que dans un même corps, les spécialités se différencient significativement par une indemnité de fonction !

- les indemnités de charge administrative (ICA) pour les DCIO devaient être revalorisées conformément au vote du comité technique ministériel du 22 mars 2017. La charge de travail des DCIO ne fait qu'augmenter, le décret indemnitaire s'est contenté d'un maintien de ce qui existait déjà. De même, le rectorat doit comme le ministère l'a précisé se mettre en conformité avec les textes et verser les 20 points de NBI réglementaire avec rattrapage quadriennal.

- les indemnités d'éducation prioritaire ne sont plus versées parce que le décret qui le prévoit n'a pas été toiletté. Dans notre académie, aucune indemnité n'est versée depuis le début d'année.

Au niveau des questions relatives aux carrières des personnels :

Nous savons que le nouveau corps a suscité du travail supplémentaire, des questionnements, et des difficultés techniques pour nombreux personnels des services académiques qui avaient déjà un surcroit de travail avec les nouvelles dispositions du PPCR. Nous avons conscience du travail que cela représente et nous vous en remercions. Pour autant ce corps a été acté, créé et il convient de le faire vivre dans les meilleures conditions pour tous. Nous demandons que tous les personnels de ce corps soient pris en compte dans les circulaires, que des directives soient données aux inspections de l'Éducation nationale, circonscriptions du premier degré pour que les informations et les circulaires parviennent dans les délais impartis. En effet, les

Psychologues de l'EN- EDA n'ont pas été destinataires d'un certain nombre de circulaires et il conviendra de le prendre en compte pour certaines opérations de gestion liées à la carrière.

Des engagements pris là aussi dans le cadre du GT 14 concernant le mouvement des PsyEN-EDA n'ont pas été tenus : il s'agit de la prise en compte des bonifications en cas de demandes consécutives dans le cadre du mouvement interdépartemental du premier degré.

A présent nous aborderons les questions liées à l'exercice de notre métier. Si la FSU est attachée à l'amélioration des carrières des personnels, elle ne dissocie pas ces enjeux des conditions d'exercice et de la qualité du service public pour lesquels les psychologues ont des missions bien définies. Elle revendique notamment :

- Le maintien et le développement de tous les CIO et des RASED avec des moyens permettant aux services, et aux dispositifs d'aide de fonctionner et de répondre à l'ensemble des besoins sur le terrain.
- Des créations de postes de PsyEN des deux spécialités à la hauteur des besoins y compris de titulaires de remplacement. Dans le premier degré en effet, les congés ne sont pas remplacés, les rompus de temps partiels ne sont pas comblés. Il reste des postes vacants à pourvoir !
- Une réforme ambitieuse de notre système éducatif, une véritable démocratisation du lycée et de l'enseignement, et non une sélection déguisée de l'accès à l'enseignement supérieur comme le prévoit le plan Etudiants. Un véritable plan pour le développement de l'enseignement supérieur doit être à la hauteur des enjeux de qualification pour notre pays, de réduction des inégalités sociales et développer un tri social accru.
- Un plan d'investissement dans l'enseignement supérieur afin de créer des places en BTS, en DUT, en université.
- Des moyens permettant aux établissements la réussite scolaire de tous les élèves avec une véritable ambition pédagogique et éducative.

Nous tenons aussi à faire part de notre vive inquiétude sur les annonces faites par le président de l'ARF se félicitant de l'entrevue avec M. le premier ministre et des suites qui y seraient données. Les PsyEN -EDO seraient encore une fois concernés par un projet de transfert aux régions ! Quelle disruption ! Non seulement, on ne peut que s'indigner de cette volonté démagogique, vieille de 15 ans de s'approprier des personnels qui ont mainte fois montré leur détermination à rester dans l'éducation nationale mais on peut aussi se poser la question de la méthode employée : mépriser une profession au point de ne pas la citer dans ses réformes (ce n'est pas faute d'avoir été présents dans les groupes de travail pour expliquer quelles étaient les missions des PsyEN) puis balayer d'un revers de mains toute discussion ou reconnaissance... Le point de rupture se rapproche : baisse des indemnités prévues, négation des missions dans les réformes, surcroît de travail des équipes pour faire face au changement induit par Parcoursup, manque de moyens, d'information, de concertation...

Concernant cette CAPA

Avancement :

Concernant l'avancement accéléré du 6^{ème} au 7^{ème} échelon et du 8^{ème} au 9^{ème} des psychologues, il y a 5 promouvables du 6^{ème} au 7^{ème} et 13 du 8^{ème} au 9^{ème}. Avec la règle du 30 % et la non fongibilité entre échelons, il n'y a eu qu'un promu du 6^{ème} au 7^{ème} (avec 50% de relicat) et 3promus du 8^{ème} au 9^{ème} échelon (avec 0.90% de relicat).

Si la fongibilité avait été appliquée, une promotion supplémentaire aurait été obtenue.

Classe exceptionnelle :

Nous dénonçons la position de l'administration qui refuse la prise en compte de « l'exercice » en éducation prioritaire, pour les deux spécialités. Cela écarte les PsyEDO car les CIO ne sont jamais labellisés « Education Prioritaire », mais aussi les PsyEDA affectés en circonscription (les circonscriptions ne sont jamais labellisées EP).

Or, la circulaire du 24 novembre 2017 précise bien que sont pris en compte l'affectation ou l'exercice en éducation prioritaire de façon continue ou discontinue. Le SNES-FSU et SNUipp-FSU demandent la stricte application des textes et l'adaptation de la gestion à la réglementation.

Comment terminer par une note positive ? Tout simplement parce qu'il est toujours temps, en nous souhaitant à toutes et tous ici présents une bonne année 2018 avec des réalisations concrètes, ambitieuses et révolutionnaires pour les services de l'EN, pour tous les personnels mais aussi pour nos élèves de la maternelle à l'université et leurs familles.

Les commissaires paritaires SNES/FSU, SNUIPP/FSU